

Université Paris 8



# INFORMATIQUE POUR TOUS



**Année  
2012-2013**

**1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre**



**Renseignements administratifs**

**Enseignements**

Informatique Pour Tous : <http://c2i.univ-paris8.fr>

Mail : [sec-ipt@univ-paris8.fr](mailto:sec-ipt@univ-paris8.fr)

### LOCALISATION

<b>Bâtiment C 1<sup>er</sup> étage</b>		
<b>C 108</b>	<b>C 107</b>	<b>C 106</b>
<p><b>Secrétariat :</b></p> <p><b>Brice PRADAL</b>                      tél. : 01 49 40 68 62                      fax : N/A  <a href="mailto:brice.pradal@univ-paris8.fr">brice.pradal@univ-paris8.fr</a></p>	<p><b>Responsable pédagogique et administratif :</b></p> <p><b>Laurence VAILLANT</b>                      tél. : 01 49 40 68 63  <a href="mailto:laurence.vaillant02@univ-paris8.fr">laurence.vaillant02@univ-paris8.fr</a></p>	<p><b>Directeur d'IPT :</b></p> <p><b>Daniel LEPAGE</b>                      tél. : 01 49 40 68 60  <a href="mailto:lepauge@ipt.univ-paris8.fr">lepauge@ipt.univ-paris8.fr</a></p> <p><b>Salle de réunion</b></p>
<b>Bâtiment C 2<sup>ème</sup> Étage</b>		
<b>C 201</b>	<b>C 202</b>	<b>C 203</b>
<i>Libre-service</i>	<i>Libre-service</i>	<i>Ateliers spécifiques en Musique son et danse</i>
<b>C 204</b>	<b>C 205</b>	<b>C 206</b>
<i>Ateliers spécifiques en Images et multimédia</i>	<p><b>Technicien / Maintenance :</b>  <b>Valérian POYARD</b>                      tél. : 01 49 40 68 61  <a href="mailto:valerian.poyard@univ-paris8.fr">valerian.poyard@univ-paris8.fr</a></p>	<i>Atelier vidéo Centre serveur Internet</i>
<b>C 207</b>	<b>C 208</b>	<b>C 209</b>
<i>C2i</i>	<i>Ateliers spécifiques en Sciences Humaines et Sociales, Traitement des données</i>	<i>C2i Bureautique en Langues</i>
<b>C 212</b>		<b>C 210</b>
<i>C2i</i>		<i>Salle de cours extérieurs Formations IATOSS Géographie</i>

## PRÉSENTATION

**IPT** est une structure transversale dont la vocation, depuis sa création, est d'assister les formations de premier cycle dans l'enseignement pratique des outils informatiques appliqués aux sciences sociales, humaines et juridiques.

Informatique **Pour Tous** (I.P.T) donne la possibilité à l'ensemble des étudiants de l'Université de Paris 8 de se former à la pratique de « l'informatique outil ».

Cet apprentissage se fait au sein des ateliers d'IPT animés par 30 à 40 chargés d'enseignement vacataire encadrés par deux enseignants en poste et géré par un responsable administratif.

Nous disposons de 6 salles de travail équipées, au total 120 micro-ordinateurs de type compatibles PC, plus 32 postes de travail au libre-service.

Ce service commun **transversal** pédagogique propose aux usagers de l'Université :

- La préparation et le passage de la certification C2i (Certificat Informatique et Internet).
- Des ateliers de spécialisation.
- Des ateliers sur les outils informatiques appliqués à la recherche pour les étudiants de **3<sup>ème</sup> cycle**.

IPT a également pour mission :

- Le prêt de salles informatiques aux enseignants de l'Université Paris 8.
- La participation à la formation des personnels enseignants et des IATOSS de l'Université.
- La coopération avec la formation continue et permanente.
- Une coopération ponctuelle avec des formations de Master et de Doctorat.
- Le libre service de l'Université.

## POURQUOI

**Ces enseignements** ont pour but de former les étudiants aux « techniques de l'information et de la communication » (TIC), à travers l'apprentissage de logiciels utilisés quotidiennement. Ces logiciels sont des outils que les étudiants utiliseront, tant dans leur cursus universitaire que dans leurs activités professionnelles quotidiennes de demain.

**L'apprentissage** de ces logiciels se fera au cours de travaux pratiques conçus selon les orientations de leur formation initiale.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au début de chaque semestre directement dans les cours et **par Internet** sur le site de l'Université.

<http://www.univ-paris8.fr> ; Espace scolarité de l'étudiant Paris8 ; Inscriptions aux EC d'IPT.

Les enseignements sont des cours pratiques sur ordinateur, en conséquence le nombre de places par cours est conditionné par le nombre de machines par salle soit **20 places**.

**Attention** : Certains cours sont dispensés en IPT mais spécifiques à certaines formations, en particulier soit :

- Musique, Danse,
- AES L3, Economie et Gestion,
- Géographie, Psychologie,
- Culture et Communication (uniquement l'EC : Traitement Numérique du Son et de l'Image).

Pour ces enseignements, les inscriptions se font selon les modalités indiquées par les secrétariats concernés aux dates et lieux prévus par la formation d'origine, et ne sont pas accessibles via l'adresse Internet ci-dessus.

#### **Pour le premier semestre :**

Les inscriptions auront lieu la semaine du 26 septembre au 2 octobre 2011.

Les affichages concernant les inscriptions aux cours, ainsi que les emplois du temps, se feront devant le secrétariat d'IPT (C108) à partir du 20 septembre 2012 et sur le site Internet de l'IPT (<http://c2i.univ-paris8.fr/>).

#### **Pour le deuxième semestre :**

Les inscriptions auront lieu la semaine du 4 au 8 février 2013.

Les affichages concernant les inscriptions aux cours, ainsi que les emplois du temps, se feront devant le secrétariat d'IPT (C108) à partir du 28 janvier 2013.

### **PLANNING**

Les cours sont organisés par tranches de 3 heures, sur 12 semaines, pour un total de 36 heures.

9h → 12h, 12h → 15h, 15h → 18h, 18h → 21h.

**1er semestre :** du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 21 décembre 2012.

Examens du C2i : avant-dernière séance de cours.

**2ème semestre :** du 13 février au 25 mai 2012.

Examens du C2i : avant-dernière séance de cours.

**Les emplois du temps seront affichés devant le secrétariat d'IPT une semaine avant les inscriptions.**

### **VALIDATION**

Le contrôle est continu dans les ateliers. Chaque atelier est clos par un examen final. La notation de l'atelier se fait selon trois critères.

#### **La présence, le contrôle permanent et l'examen final.**

IPT valide des ateliers et **non des ECTS**. La valeur correspondante de ces ateliers est déterminée par vos formations d'origine. Veuillez vous reporter aux plaquettes détaillant votre cursus.

Pour le passage du C2i à la suite des ateliers de préparation, veuillez vous reporter au chapitre correspondant, plus loin dans cette plaquette.

### RATTRAPAGES

Les rattrapages du **premier semestre** auront lieu **en juin 2013**.

Les rattrapages du **second semestre** auront lieu **en juin 2013**.

**Les étudiants désirant bénéficier des sessions de rattrapage devront impérativement s'informer auprès du secrétariat et de leur enseignant sur les jours et heures du rattrapage.**

### EQUIVALENCES

Informatique Pour Tous n'étant pas un département mais un service commun, il lui est donc impossible de proposer des étudiants en commission d'équivalence.

L'étudiant désirant faire valoir un savoir en informatique antérieur à son inscription à l'Université, a la possibilité de valider ce savoir sous la forme d'un atelier, selon les modalités suivantes : prendre contact **avec Laurence VAILLANT au : 01 49 40 68 63 sur RDV.**

Les étudiants concernés, après accord de Laurence VAILLANT, devront passer un examen aux heures et dates convenues. Cette procédure dispense l'étudiant de l'assiduité aux ateliers.

### LE LIBRE-SERVICE

Les utilisateurs doivent se conformer au règlement intérieur du libre-service (affiché dans celui-ci). Le libre-service est composé de **2 salles C201-C202** sous la responsabilité d'un moniteur. Compte tenu de la croissance permanente de la demande, le temps maximum de travail consenti à l'étudiant est **d'une heure par jour**.

Pour avoir accès au libre-service, l'étudiant doit impérativement être inscrit à l'Université et à jour de ses droits d'inscription. **Aucun étudiant ne sera admis sans carte d'étudiant.**

**Le rôle du responsable du libre-service n'est pas de donner des cours particuliers, mais d'assister ponctuellement les étudiants et d'assurer le bon fonctionnement du libre-service d'IPT. Le libre-service est un lieu pédagogique et non une salle d'impression.**

L'étudiant trouvera dans le libre-service des ordinateurs de type compatibles PC. Le libre-service doit permettre aux étudiants de perfectionner les connaissances acquises dans les ateliers, d'exécuter leurs travaux de productions, de pratiquer des recherches à caractère pédagogique sur l'Internet.

Tout manquement à ce règlement aura pour conséquence le renvoi de l'utilisateur.

*Le libre-service IPT est ouvert :*

***Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00***

### ACCUEIL

**HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS au secrétariat d'IPT :**

**Lundi - mardi- mercredi - jeudi - vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

## LOGICIELS

En **IPT**, des logiciels sont mis à la disposition des étudiants. Ils ont un caractère exclusivement pédagogique et les licences d'utilisation sont la propriété indivisible de l'Université. Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 47 de la loi du 3 juillet 1985 toute reproduction autre que l'établissement d'une copie de sauvegarde par l'utilisateur, ainsi que toute autre utilisation d'un logiciel non expressément autorisé par l'auteur ou ses ayants droit est passible des sanctions prévues par ladite loi".

Quelques autres références à des textes réglementaires :

- **Loi du 6/01/78 sur l'informatique, les fichiers, les libertés.**

- **Loi du 3/07/85 sur la protection des logiciels.**

- **Loi du 5/01/88 relative à la fraude.**

L'Université étant propriétaire des licences d'utilisation des logiciels, tout étudiant contrevenant à ces textes sera dans un premier temps **exclu d'IPT**.

L'Université ne manquera pas d'intenter des poursuites, pouvant entraîner une comparution devant le tribunal correctionnel.

## RÈGLEMENT INTERIEUR

Afin d'assurer le bon fonctionnement du matériel informatique, le respect des personnels et des enseignants de l'université, il est nécessaire et indispensable que tous les étudiants, sans exception, respectent un certain nombre de règles élémentaires de convivialité et de civisme.

Le règlement intérieur est affiché dans les salles de cours, vous devez en prendre impérativement connaissance. **Les ordinateurs qui sont mis à votre disposition ont un coût élevé que l'Université ne peut pas renouveler indéfiniment, prenez-en soin.**

**Le non-respect du règlement intérieur aura pour conséquence l'exclusion d'IPT.**

**L'Université se réserve le droit d'entamer des poursuites envers les contrevenants étudiants pouvant aller jusqu'à la saisie du conseil de discipline.**



## LA PREPARATION ET L'OBTENTION DU C2i (Certificat Informatique et Internet)



### Qu'est-ce que le C2i ?

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication a engendré au cours de ces dernières années une progression notable des applications disponibles dans la vie courante et dans la vie professionnelle. Toute personne est aujourd'hui concernée par l'usage désormais banalisé d'outils informatiques.

L'enseignement supérieur participe largement à l'effort engagé par les pouvoirs publics pour favoriser la maîtrise de ces nouveaux outils de production, de transformation et de diffusion de l'information par l'ensemble de la société.

Dans ce nouveau contexte, les finalités relatives aux technologies de l'information et de la communication sont doubles. Il s'agit :

- De permettre aux étudiants de maîtriser les compétences qui sont désormais indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capables de faire évoluer ces compétences en fonction des développements technologiques,
- De pouvoir établir qu'ils maîtrisent des compétences qui les aideront à s'insérer dans le monde professionnel à la fin de leur cursus.

Dans le but de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des technologies de l'information et de la communication par les étudiants en formation dans les établissements d'enseignement supérieur, a donc été institué un Certificat informatique et internet (C2i).

Il est prévu deux niveaux :

- **Un niveau 1** d'exigences applicables à tous les étudiants et les stagiaires de formation continue. Ce premier niveau sera exigible pour l'entrée dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres.
- **Un niveau 2** faisant l'objet d'exigences plus élevées en fonction des orientations professionnelles des formations dispensées (à travers les enseignements de pré-professionnalisation et les filières professionnalisées).

### Paris 8 propose aux étudiants de Master concernés, les C2i niveau 2 suivants :

- Métiers de l'environnement et de l'aménagement durable à l'UFR TES.
- Métiers du droit à l'UFR TES, Master Droit de la santé.
- Métiers de l'enseignement à l'UFR SEPF, Master Sciences de l'éducation.

### Le C2i niveau 1

Il vise à attester de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires à l'étudiant pour mener les activités qu'exige aujourd'hui un cursus d'enseignement supérieur :

Recherche, création, manipulation, gestion de l'information ;  
Récupération et traitement des données ;  
Gestion des données ;  
Sauvegarde, archivage et recherche de ses données ;  
Présentation en présentiel et à distance du résultat d'un travail ;

Echange et communication à distance ;

Production en situation de travail collaboratif ;

Positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques.

Recherche, création, manipulation, gestion de l'information ;

Positionnement face aux problèmes et enjeux de l'utilisation des TIC : droits et devoirs, aspects juridiques, déontologiques et éthiques.

### Certification du C2i

L'organisation générale, les modalités de préparation et de certification font l'objet de la circulaire n°2008-122 du 4-8-2008, consultable sur le site du C2i de l'université : <http://c2i.univ-paris8.fr>.

Il est rappelé que ce certificat atteste de l'acquisition de **compétences** et qu'en conséquence les modalités de certification se traduisent *par la validation ou non des compétences*.

Les modalités de certification comprennent deux parties :

- **Une partie théorique** d'une durée de 45 minutes, sur la base de réponses apportées à un questionnaire de 45 questions couvrant les neuf domaines du référentiel national (cinq questions par domaine).  
Ce questionnaire est constitué par recours à la banque nationale de questions alimentée en concertation avec les établissements certificateurs.  
La validation positive **de chaque domaine** sera acquise si le score obtenu est au moins égal à 50 %.  
Cette partie sera obtenue **si chacun des neuf domaines est validé**.
- **Une partie pratique** couvrant les cinq domaines du référentiel, qui devra s'organiser sous forme d'activités concrètes.  
Cette partie sera obtenue **lorsque les 5 domaines de compétences seront validés**. Un domaine est obtenu par la validation **d'au moins 80 % de ses items** (voir référentiel plus loin).

La certification C2i® niveau 1 est attribuée après obtention de chacune des deux parties.

### C2i et LMD

Il est rappelé que la mise en oeuvre de la certification C2i® peut s'appuyer sur l'article 14 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif au grade de Licence : "Après évaluation du niveau de l'étudiant, la formation propose, de manière adaptée, un enseignement de langues vivantes étrangères et un apprentissage de l'utilisation des outils informatiques". Il est donc possible de préparer la certification C2i dans le cadre d'une ou plusieurs unités d'enseignement du LMD. Bien que souhaitable, ceci n'est pas obligatoire comme le prévoit la circulaire N°2004-089 du 4-6-2004 (B.O. n°24 du 17 juin 2004) : "Si le C2i, niveau 1 est inclus dans un diplôme, il figure au supplément du diplôme, sinon c'est un certificat séparé."

Par ailleurs, comme le précisent les textes officiels, le certificat doit être obtenu au cours du cycle Licence, de préférence à son début.



### LE C2i A L'UNIVERSITE PARIS 8

IPT, service commun de l'Université, dont la vocation est la formation des étudiants aux pratiques de l'informatique dans le cadre de leur formation, a reçu pour mission d'assurer la préparation, ainsi que l'organisation des épreuves, conduisant à l'obtention du C2i au sein de l'Université.

Tout étudiant régulièrement inscrit en licence à Paris8 à la possibilité de passer le C2i. La plupart des formations ont intégré le cours de préparation au C2i dans leur cursus de licence.

Veillez vous reporter aux plaquettes de vos départements d'origine afin de savoir si vous avez l'obligation de suivre un atelier de préparation.

Voir en fin de cette plaquette, les modalités d'inscription en fonction de la formation suivie.

**Les modalités concernant le C2i à Paris 8 sont les suivantes :**

**Ateliers de préparation au C2i**

Tout étudiant souhaitant s'inscrire dans **un atelier de préparation au C2i** doit s'inscrire sur Internet avant le début des cours.

Des inscriptions directes dans les cours pourront se faire après la semaine de cours, selon les places disponibles et avec l'accord de l'enseignant. Attention, il n'y a que 20 places par cours, voir inscription page 4.

Les inscriptions en IPT auront lieu :

**Pour le premier semestre** : la semaine du 26 septembre au 2 octobre 2011.

**Pour le deuxième semestre** : la semaine du 6 au 12 février 2012.

Compte tenu du nombre important d'étudiants qui risquent de se présenter pour l'inscription aux ateliers, la priorité sera donnée aux étudiants dont le cursus les oblige à suivre cette formation.

Vous avez la possibilité de suivre cette formation indifféremment au premier ou au deuxième semestre, même si des indications contraires sont données dans les plaquettes de vos cursus.

En cas de nécessité, des ateliers supplémentaires seront mis en place de façon intensive en début d'année, septembre 2011 et à la fin de second semestre, juin et juillet 2012.

**Se reporter au début de cette plaquette en pages 4 et 5 pour les modalités d'inscription, de planning, de validation.**

A l'issue de ce cours l'enseignant vous délivrera une note, qui selon votre situation, sera validée dans votre cursus. Cette note ne valide plus comme les années passées la partie pratique de la certification.

## Le passage du C2i

Comme indiqué p 8, l'obtention de la certification se décompose en deux épreuves : **Pratique et théorie.**

### Pratique :

Vous devez suivre un cours de préparation comme indiqué ci-dessus.

- La validation de la partie pratique se fera directement au sein de votre atelier, par l'enseignant chargé du cours.
- Vous devez donc en avertir votre enseignant.
- Le contrôle continu tout au long du semestre portera successivement sur les neuf compétences du référentiel (voir le référentiel plus loin dans cette même plaquette).
- Votre enseignant remettra au jury de certification, un tableau récapitulatif des domaines de compétences acquis.
- **Attention :** Pour valider la partie pratique **vous devez valider les cinq domaines, sans compensation et à 80% minimum de la note.**
- Cette procédure n'émane pas d'une décision interne à Paris 8, mais de la circulaire ministérielle définissant les modalités de certification (circulaire n°2008-122 du 4-8-2008, consultable sur le site du C2i de l'université [c2i.univ-paris8.fr](http://c2i.univ-paris8.fr)).
- Cette validation particulière ne concerne que la Certification du C2i *et en aucun cas la note finale obtenue pour le cours.* Il convient de bien séparer cette forme de validation propre à la certification et la note finale qui sera prise en compte dans votre cursus de licence.

### Théorie :

**Inscription obligatoire** au secrétariat d'IPT, 15 jours avant les épreuves.

**Premier semestre :** A partir du 2 janvier 2012.

**Deuxième semestre :** A partir du 2 avril 2012.

- Il s'agira d'un QCM de 45 questions couvrant les neuf domaines du référentiel national (neuf questions par domaine). Le passage se fera sur un ordinateur connecté à la plate forme nationale de certification. Toutes les universités ont adopté ce modèle et les questions sont issues de la banque nationale de questions alimentée en concertation avec tous les établissements.
- La validation positive de chaque domaine sera acquise si le score obtenu est au moins égal à 50 pour cent. Cette partie sera obtenue si chacun des neuf domaines est validé sans compensation.

### **Acquisition partielle**

Les candidats qui auront validés seulement une partie des 5 domaines de compétences, théorie et pratique, garderont le bénéfice de cette validation.

Ils pourront se présenter à la session suivante de certification et devront valider uniquement les domaines non acquis.

Cette acquisition partielle fera l'objet d'une attestation par le secrétariat d'IPT pour les étudiants qui poursuivraient leurs études dans une autre université et qui souhaiteraient se représenter à une session de certification au sein de leur nouvelle université.

De même, IPT acceptera les attestations de validation partielles en provenance des autres établissements.

Ce principe a été adopté par tous les correspondants C2i au niveau national.

### **Dates des sessions**

Deux sessions de certification auront lieu :

**1er semestre** : avant-dernière séance du cours.

**2ème semestre** : avant-dernière séance du cours.

Une carte d'étudiant ou papier attestant de l'identité du candidat sera exigée à l'entrée de la salle d'examen. Des dates et heures exactes au cours de ces deux sessions vous seront proposées au cours de votre inscription.

### **L'inscription pour passer la certification est OBLIGATOIRE**

Elle se fait en ligne sur un formulaire dont l'adresse vous sera communiquée par l'enseignant, ouverte **pendant deux semaines** précédant les épreuves.

Les certificats papiers, comme tous les diplômes de Paris 8 sont signés par le Président et reçoivent le tampon officiel. En conséquence, ils sont disponibles environ deux mois après le passage des épreuves au secrétariat d'IPT. Seul le titulaire de la certification peut retirer le document, avec une pièce d'identité (signature de retrait obligatoire).

## CONTENU PEDAGOGIQUE DES ATELIERS DE PREPARATION AU C2I ET REFERENTIEL

### Le référentiel national de compétences du C2i niveau 1

► Il a été une première fois défini dans la [circulaire n°2005-051 du 7/04/2005](#) parue au B.O. n°15 du 14/04/2005 : "Le référentiel national du C2i® niveau 1 comprend deux parties : la première décrit les compétences générales et transversales visées par la certification, la seconde définit les différents domaines de compétences et les savoirs spécifiques et instrumentaux qui y sont associés. La certification du C2i® niveau 1 doit associer la partie générale et transversale et la partie spécifique et instrumentale."

► Il est un peu modifié dans l'annexe de la [circulaire n°2008-122 du 4-8-2008](#) parue au B.O. n°33 du 4/09/2008

La dernière version du référentiel a été publiée dans la [Circulaire n° 2011-0012 du 9-6-2011](#) "Certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur Mise en œuvre Bulletin officiel n°28 du 14 juillet 2011 NOR : ESR51115909C ESR - DGESIP A"

### Le référentiel national du C2i® niveau 1 comprend 20 compétences réparties dans 5 domaines.

#### Domaine D1 : Travailler dans un environnement numérique évolutif

Tout au long de sa vie, l'utilisateur travaille dans un environnement numérique. La virtualisation des ressources, les risques inhérents au numérique et les enjeux de l'interopérabilité rendent cet environnement complexe. Cela signifie qu'il doit adapter son comportement aux spécificités des environnements multiples auxquels il est confronté en tenant compte des impératifs d'échange et de pérennité, ainsi que des risques associés à sa situation.

Compétence D1.1 Organiser un espace de travail complexe

Compétence D1.2 Sécuriser son espace de travail local et distant

Compétence D1.3 Tenir compte des enjeux de l'interopérabilité

Compétence D1.4 Pérenniser ses données

#### Domaine D2 : Être responsable à l'ère du numérique

L'utilisateur évolue dans un environnement numérique toujours plus prégnant, plus imprévisible, qu'il met à profit pour exposer non seulement des éléments de sa vie privée, mais aussi des éléments publics en lien avec son projet professionnel. Dans ce contexte, le droit positif (ensemble des règles juridiques en vigueur) et des principes éthiques régulent l'échange d'informations et l'appropriation de ressources numériques. Cela signifie notamment que l'utilisateur préserve son identité numérique, prend en compte les règles et les risques liés au partage d'informations et adopte une attitude responsable. Pour cela, il connaît les réglementations et les règles de bon usage du numérique afin d'éviter les infractions ou les maladresses, et de faire valoir ses droits.

Compétence D2.1 Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle

Compétence D2.2 Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel

Compétence D2.3 Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques

Compétence D2.4 Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique

#### Domaine D3 : Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques

L'utilisateur est amené à produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques qui combinent des données de natures différentes, avec un objectif de productivité, de « réutilisabilité » et d'accessibilité. Cela signifie qu'il doit concevoir ses documents en ayant recours à l'automatisation et les adapter en fonction de leur finalité. Les compétences qu'il mobilise peuvent s'exercer en local ou en ligne. Il les met en œuvre en utilisant des logiciels de production de documents d'usage courant (texte, diaporama, classeur, document en ligne).

Compétence D3.1 Structurer et mettre en forme un document

Compétence D3.2 Insérer des informations générées automatiquement

Compétence D3.3 Réaliser un document composite  
Compétence D3.4 Exploiter des données dans des feuilles de calcul  
Compétence D3.5 Préparer ou adapter un document pour le diffuser

**Domaine D4 : Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique**

Dans le monde numérique, l'utilisateur est confronté à une masse d'informations pléthoriques et peu vérifiées, étant produites et diffusées par tous. Les informations accessibles ne sont pas toujours stables dans le temps, certaines se présentant même comme des flux d'information diffusée en continu.

Dans ce contexte, l'utilisateur met en place une démarche de recherche adaptée et évalue avec discernement la qualité des informations qu'il trouve. Il exploite les informations et ressources pour documenter ses propres productions en les référençant conformément aux usages et compte tenu de leur potentielle instabilité. Il met en place une veille au moyen d'outils d'agrégation de flux, et organise ses références de façon à pouvoir y accéder en situation nomade.

Compétence D4.1 Rechercher de l'information avec une démarche adaptée  
Compétence D4.2 Évaluer les résultats d'une recherche  
Compétence D4.3 Récupérer et référencer une ressource numérique en ligne  
Compétence D4.4 Organiser une veille informationnelle

**Domaine D5 : Travailler en réseau, communiquer et collaborer**

Lorsqu'on mène un projet ou une activité dans un cadre personnel ou professionnel, les échanges entre les acteurs se déroulent souvent sous forme numérique. Utiliser à bon escient les outils de communication et de travail collaboratif permet d'améliorer l'efficacité du travail mené à plusieurs.

Dans ce contexte, l'utilisateur utilise avec discernement et efficacité les outils de communication numériques individuels ou de groupe pour échanger de l'information et travailler à plusieurs. Dans le cadre d'une collaboration à distance, il contribue à la production synchrone ou asynchrone de documents communs en gardant la trace des modifications et des versions successives de ces documents.

Compétence D5.1 Communiquer avec un ou plusieurs interlocuteurs  
Compétence D5.2 Participer à l'activité en ligne d'un groupe  
Compétence D5.3 Élaborer une production dans un contexte collaboratif

Mis à jour le 21-09-2012

## ATELIERS DE SPECIALISATION, ET TP DE MUSIQUE

Ce sont des ateliers destinés aux étudiants ayant un cours à suivre obligatoirement en IPT et ne désirant pas suivre un cours de préparation de C2i.

Deux sections sont mises en place :

- ❖ Sciences Humaines et sociales
- ❖ Bureautique en langues
- ❖ Arts

Les ateliers de spécialisation sont les suivants :

- ❖ **Sciences Humaines et sociales**
- ❖ Bases de données (SGBD)
- ❖ Traitement des données et Mise en page (Tableur, PAO)
- ❖ Statistiques et Enquêtes

### **Bureautique en langues**

- ❖ Anglais
- ❖ Espagnol

### **Arts :**

- ❖ Graphisme Vidéo
- ❖ Animation Internet (Flash)
- ❖ Initiation à la publication sur Internet
- ❖ Internet et création
- ❖ Initiation à la P.A.O (Publication Assistée par Ordinateur)
- ❖ Initiation au montage vidéo
- ❖ Retouche d'images
- ❖ Multimédia Temps Réel
- ❖ Images 3D
- ❖ Retouche Photo, Pub
- ❖ Traitement numérique du son pour non-spécialiste

Un descriptif précis de ces cours en Arts est disponible au secrétariat d'IPT en C108, et affiché devant celui-ci.

**Voir modalités d'inscriptions aux cours d'IPT p 4**

Les ateliers sont organisés par tranches de 3 heures, sur 11 semaines, plus 1 séance réservée à l'examen final. Soit un total de 36 heures.

Le contrôle est contenu dans les ateliers. Chaque atelier est clos par un examen final. La notation de l'atelier se fait selon trois critères.

**La présence, le contrôle permanent et l'examen final.**

**ATELIERS APPLIQUES À LA RECHERCHE  
DESTINES AUX ETUDIANTS DE MASTER ET DE DOCTORAT**

Les ateliers appliqués à la recherche sont destinés aux étudiants de Master et de Doctorat n'ayant pu suivre dans leur cursus antérieur une formation suffisante sur les outils informatiques.

L'objectif de cette formation est double. Une formation sur les outils bureautiques, mais aussi une formation sur les techniques spécifiques liées aux travaux de recherche.

L'enseignement sera adapté, dans la mesure du possible, en fonction des demandes et besoins spécifiques des participants.

**Ces ateliers méthodologiques ne pourront être comptabilisés dans le diplôme préparé par l'étudiant.**

Les cours sont organisés par tranches de 3 heures hebdomadaires, sur 12 semaines, pour un total de 36 heures, par semestre.

**1er semestre** : du 25 octobre 2010 au 5 février 2011.

**2ème semestre** : du 28 février 2011 au 11 juin 2011.

Les inscriptions dans ces ateliers se feront directement au secrétariat en C108 la première semaine de cours

## **CONTENU**

### **Atelier 1 :**

#### **Outils Informatiques de recherche appliqués à l'analyse du texte et l'analyse des données.**

Les thèmes abordés :

Traitement de texte, lexicométrie, outils quantitatifs d'analyse du texte en et hors contexte.

Bases de données, tableur, traitement d'enquêtes, méthodologie d'exploitation des données, outils de présentation de résultats.

### **Atelier 2 : (sous réserve, s'adresser au secrétariat pour savoir si ce cours aura bien lieu)**

#### **Outils Informatiques de recherche appliqués à la pratique de l'image et du son.**

Les thèmes abordés :

Image 2D et image 3D, retouche photo, PAO, vidéo informatique.

Synthèse sonore norme midi, technique son numérique, post-production audiovisuelle, création de son, image-son, interactivité image-son.

Cours proposés en IPT en fonction de la formation suivie

Domaines	Mentions	EC indiqués dans les plaquettes des formations	Niveau	Mode d'inscription
Arts				
	Arts Plastiques	1 cours d'informatique Axe Arts	L1	Sur Internet
	Arts du spectacle théâtral	1 cours d'informatique	L2	Sur Internet
	Arts du spectacle cinématographique	1 cours d'informatique	L2	Sur Internet
	Danse	Cours spécifiques	L3	Au département de danse
	Musique	Préparation au C2i	L1 ou L2	Sur Internet
Arts / Sciences humaines				
	Philo	Pas d'obligation particulière		Sur Internet
Droit				
	Droit	Cours spécifiques au 2 <sup>ème</sup> semestre	L1	Au département Droit.
Sciences humaines et Sciences sociales				
	AES L1 ou L2	Préparation au C2i	L1 ou L2	Sur Internet, uniquement aux cours de prépa C2i
	AES L3	Tableur, bases de données	L3	Au département AES
	Anthropologie	Pas d'obligation particulière		Sur Internet
	Eco-Gestion	Préparation au C2i (Au 2 <sup>ème</sup> semestre)	L1 / S2	Sur Internet, uniquement aux cours de prépa C2i (Cours réservés au 2 <sup>ème</sup> semestre)
	Eco-Gestion	Tableur	L3 / S1	Au département Eco Gestion
	Géographie	Tableur pour géographe	L1	Au département de géographie
	Histoire	Préparation au C2i	L1 / S2	Sur Internet
	Information communication	Informatique (C2i conseillé)	L1	Sur Internet
	Information communication	Traitement numérique du son et de l'image	L1	Au département Infocom
	Psychologie	Cours spécifiques	L1 et L2	Au département Psycho
	Sciences de l'éducation	Préparation au C2i	L1 ou L2	Sur Internet
	Sciences du Langage	1 cours d'informatique	L1	Sur Internet
	Sciences Politiques	Pas d'obligation particulière		Sur Internet
	Sociologie	Informatique niveau 1	L1	Sur Internet, uniquement aux cours de prépa C2i

Domaines	Mentions	EC indiqués dans les plaquettes des formations	Niveau	Mode d'inscription
	Sociologie	Informatique niveau 2		Au département de sociologie
Lettres et langues				
	LEAC	Informatique en langue A ou B	L1	Sur Internet, Cours à prendre dans une des deux langues A ou B
	LEAT	Informatique	L1	Sur Internet, Cours à prendre dans une des deux langues A ou B
	LEAT	Méthodologie du travail universitaire 2	L1	Au département LEAT (uniquement au 1 <sup>er</sup> semestre)
	LLCE Allemand	1 cours d'informatique	L2	Sur Internet
	LLCE Anglais	1 cours d'informatique	L1	Sur Internet, uniquement aux cours de bureautique en anglais
	LLCE Arabe	1 cours d'informatique	L1	Sur Internet
	LLCE Espagnol	1 cours d'informatique	L1	Sur Internet, mais uniquement aux cours de bureautique en espagnol
	LLCE Hébreu	Informatique Hébreu	L1	Au département d'hébreu
	LLCE Italien	Pas d'obligation particulière		Sur Internet
	LLCE Portugais	1 cours d'informatique	L1	Sur Internet
	LLCE Russe	Pas d'obligation particulière		Sur Internet
	Lettres	Pas d'obligation particulière		Sur Internet
Mathématique, Informatique, Technologies				
	Informatique			Pas d'inscription en IPT
	Mathématiques et Informatique			Pas d'inscription en IPT

L1 = 1<sup>ère</sup> année de licence ; L2 = 2<sup>ème</sup> année de licence ; L3 = 3<sup>ème</sup> année de licence.

S1 = 1<sup>er</sup> semestre - S2 = 2<sup>ème</sup> semestre.

Les Inscriptions se font conjointement à tous vos autres cours, **par Internet** dans votre espace étudiant / Ma Scolarité / Inscriptions Pédagogiques /

<http://www.univ-paris8.fr> / [Espace scolarité de l'étudiant de Paris 8](#)

Pour le premier semestre :

- Les inscriptions auront lieu la semaine du 1<sup>er</sup> au 5 octobre 2012 **dans les cours avec les enseignants et vous validerez votre inscription sur Internet.**
- Les emplois du temps seront disponibles devant le secrétariat d'IPT (en C108) le 20 septembre 2012.

Pour le deuxième semestre :

- Les inscriptions auront lieu la semaine du 4 au 8 février 2013 sur **dans les cours avec les enseignants et vous validerez votre inscription sur Internet.**
- Les emplois du temps seront disponibles devant le secrétariat d'IPT (en C108) le 28 janvier 2013.

Remarques importantes

Au moment de votre inscription sur Internet, seuls les cours qui correspondent à votre cursus vous seront proposés.

Chaque cours est limité à 20 places (nombre de machines par salle). Seuls les cours où il reste de la place apparaissent au moment de votre inscription sur Internet.